



Elaborer des Recommandations visant à urbaniser et construire durablement

Contexte

La délivrance de permis d'urbanisme ou de lotir est souvent assortie d'un ensemble de conditions souvent liées au bon état de l'environnement direct du chantier lorsque celui-ci s'achève. Ces conditions, associées aux différents plans de développement (PRD, PPAS) ou règlement (RRU) constituent une première ligne directrice dans le choix des travaux à entreprendre.

Pour ne pas avoir à modifier ces documents ou attendre la création d'un RCU (Règlement Communal d'Urbanisme) ou d'un PCD (Plan Communal de Développement), il est possible de proposer des Recommandations qui ont l'avantage de la souplesse (approbation par le Collège et processus de concertation avec les citoyens).

Développement de l'action

Les règles de durabilité que se fixera la Commune pour réduire au maximum l'incidence des constructions sur l'environnement, seront coulées dans un document unique de type « Recommandations » :

- ce document reprend un ensemble de prescriptions qui formeront un cadre pour tous les projets urbanistiques et architecturaux, publics et privés ;
- les Recommandations devraient être élaborées à partir d'une plateforme de réflexion regroupant divers services communaux, experts extérieurs, architectes, investisseurs et citoyens ;
- les Recommandations seront diffusées et serviront de clé de lecture pour la délivrance des permis ;
- enfin, les Recommandations seront différenciées qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'un bâti existant. Une attention particulière sera portée au patrimoine.

Exemples de Recommandations : réaliser une toiture verte pour toute toiture plate \geq à 12 m², développer la ventilation naturelle ou des méthodes de ventilation mécanique, réserver à l'habitat groupé 40% des surfaces construites d'un lotissement, créer des bassins naturels de stockage des eaux, réaliser les menuiseries en bois FSC local, garantir le décroissement des jardins...

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favoriser des constructions saines et respectueuses de l'environnement.

Économiques : soutenir les entreprises intégrant des critères de durabilité dans leurs projets.

Sociaux : améliorer la qualité de vie des Ucclois.

Indications de calendrier

Action à initier courant 2010.

Commentaire : les Recommandations peuvent être diffusées et appliquées au fur et à mesure de leur élaboration. Elles ne doivent pas être complètes pour être mises en œuvre.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Urbanisme
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	ACQU

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)